Enjeux relatifs à l'affichage publicitaire et aux enseignes

Commune de LA CIOTAT *Unité urbaine de Toulon*

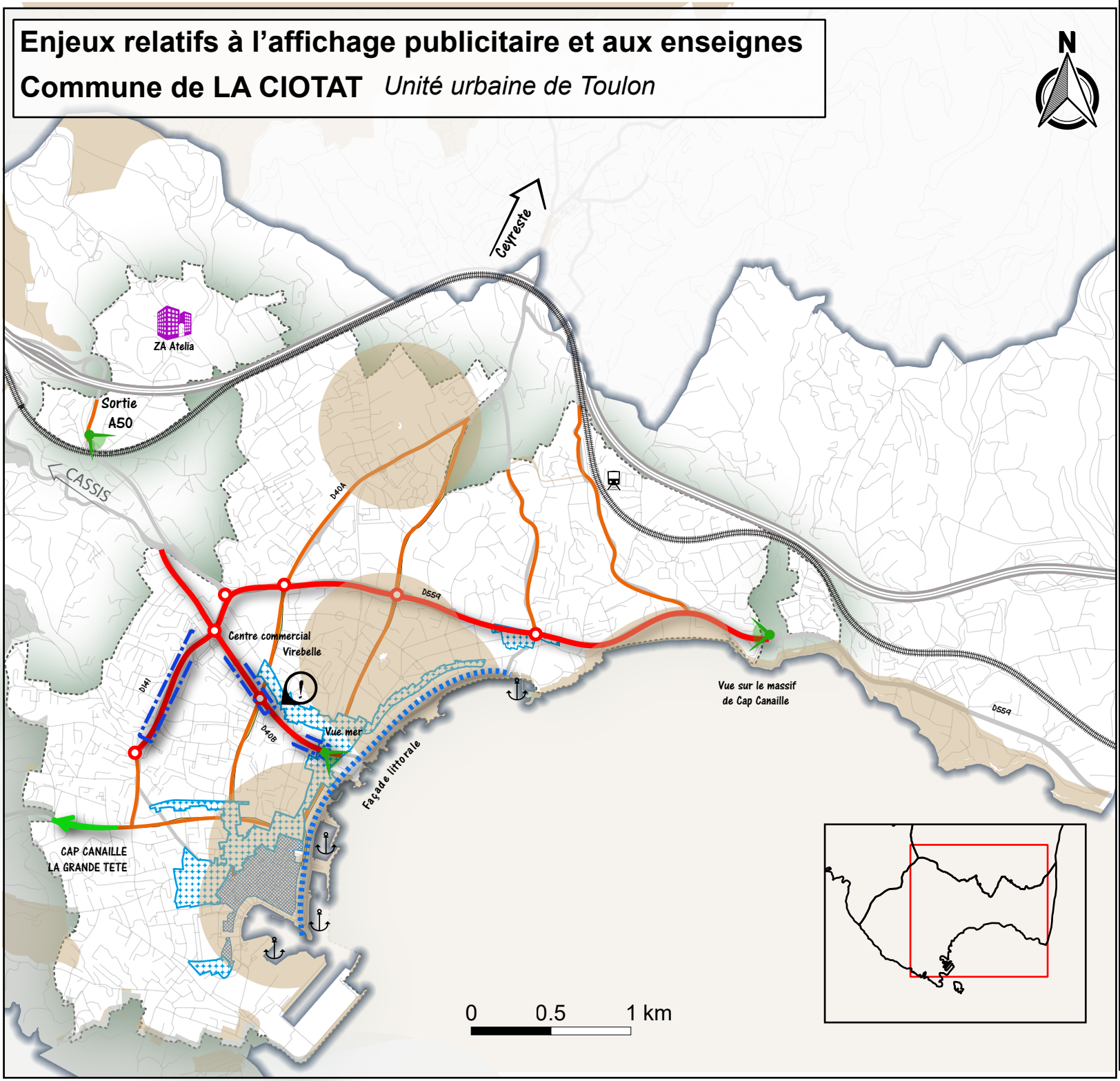

Légende

L'attractivité du territoire par la qualité de ses portes d'entrée, 1ères images

- Entrées de ville et traversées urbaines principales du territoire Marseille-Provence
- *Enjeu spécifique publicité, tous types de supports*
- *Enjeu spécifique publicité, supports muraux*
- *Enjeu spécifique enseigne*
- Abords des autoroutes (visibilité des façades commerciales)
- Gare
- Port
- Aéroport

La qualité des espaces de perception du patrimoine paysager

- Cônes de vue sur les points d'intérêt du paysage depuis l'agglomération
- Bord de mer, bord d'étang et littoral
- Anse, hameaux de bords de mer
- Accès vers les sites remarquables

La lisibilité du patrimoine architectural et l'attractivité des centres historiques

- Centres historiques

La qualité du cadre de vie

- Entrées de villes secondaires et autres traversées urbaines pouvant recevoir de l'affichage publicitaire au regard des supports disponible et autorisés
- Centre-ville et centre-village
- Espaces en et hors agglomération (enjeu relatif aux enseignes d'activités isolées et pôles de proximité)

La lisibilité des acteurs économiques locaux et des messages publicitaires

- Lisibilité du message publicitaire là où il existe une surabondance d'information
- Lisibilité des activités isolées (signalétique) au sein du périmètre d'agglomération

L'attractivité des pôles d'activité

- Qualité des zones d'activité

- *Périmètre d'agglomération*
- *Périmètre d'interdiction stricte de publicité*
- *Périmètre d'interdiction «relative» de publicité*
- *Autoroute*
- *Voie ferrée*

EVEN 2017